



045: Transport et stockage de bouteilles sous pression

1 Dangers

Explosions, chute d'objets.

2 Bases de référence

Documents de référence selon doc. SE-01354-C2-HD-Safety Gesetzeskompass et en plus:

Documents suva

- 44024 "Propane et butane : Mesures de protection en cas de fuite de gaz dans les locaux"
- 44025 "Propane et butane: Mesures de protection en cas de fuite de gaz à l'air libre"
- 11024 "Remplissage de petites bouteilles de gaz liquéfiés"

3 Champ d'application

Le présent feuillet d'information s'applique aux liquides inflammables dont le point de flamme est inférieur à 55°C et décrit le transport, le stockage et la manipulation de ces derniers. Les installations et appareils doivent être implantés et exploités de manière à garantir la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

4 Mises en garde

Le risque d'incendie et d'explosion ainsi que l'interdiction de fumer doivent être signalés par l'apposition de pictogrammes bien visibles.



Danger:
matières inflammables



Danger:
matières explosives

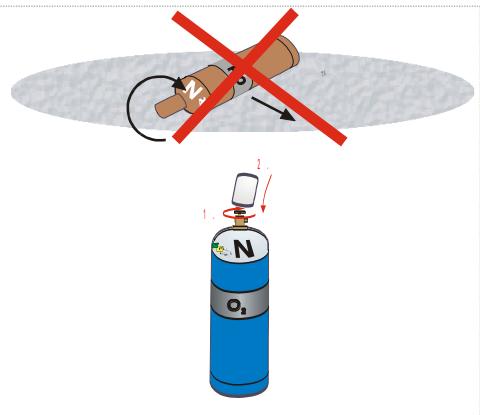


Flamme nue interdite et
défense de fumer

5 Transport

Lors du transport de bouteilles sous pression, tenir impérativement compte de ce qui suit :

- Protéger les bouteilles sous pression contre les chocs.
- Ne pas les projeter ou les faire tomber et ne pas les faire rouler sur le sol.
- Les transporter individuellement, si possible dans des chariots porte-bouteille ou des châssis de transport.
- Veiller impérativement à fermer les robinets des vannes et à visser les chapeaux de protection lors du transport.
- Ne pas les transporter avec des substances facilement inflammables.
- Interdiction de fumer et de flamme nue.



Swisscom AG	Dok-ID	:	045-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.2	Seite 1
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	20.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	



045: Transport et stockage de bouteilles sous pression

6 Stockage en plein air

- Stocker les bouteilles sous pression si possible en position verticale et les protéger contre tout risque de basculement ou de chute.
- Protéger les vannes à l'aide de chapeaux de protection et éventuellement d'écrous de fermeture.
- Respecter une distance de sécurité > 5,00m par rapport aux installations et équipements voisins, si des dangers peuvent émaner de ces derniers.
- Protéger les bouteilles contre les effets directs de la chaleur.
- L'accès à l'aire de stockage est interdit à toute personne non autorisée.
- Les aires de stockage situées sur des terrains non clôturés doivent être entourées d'un grillage.
- Des extincteurs doivent être facilement accessibles.



7 Stockage dans les bâtiments

- L'accès au local de stockage est interdit à toute personne non autorisée.
- Stocker les bouteilles sous pression si possible en position verticale et les protéger contre tout risque de basculement ou de chute.
- Les chapeaux de protection doivent être vissés.
- Respecter une distance d'au moins 0,5m entre les bouteilles sous pression et les radiateurs.
- Les bouteilles de gaz liquide présentant des fuites doivent immédiatement être amenées à l'air libre, dans un endroit bien ventilé, et doivent être repérées en conséquence.
- Dans les locaux de stockage de gaz inflammables, utiliser exclusivement des installations électriques et du matériel d'exploitation protégés contre les explosions.





045: Transport et stockage de bouteilles sous pression

8 Transvasement de gaz sous pression

- Le transvasement de gaz sous pression est interdit dans les locaux de stockage.
- Exception: transvasement dans de petites bouteilles (pour travaux de plomberie). Le transvasement dans les petites bouteilles (contenu 425g) est autorisé avec un ajutage de remplissage. Pour la procédure à suivre lors du remplissage, on observera les dispositions de la brochure Suva 11024. Le remplissage doit si possible être réalisé à l'air libre (et non à proximité de tours, puits, escaliers d'accès aux caves ou dépressions dans le sol!). Aucune source d'ignition ne doit se trouver dans un périmètre de 5m!



Petite bouteille
(pour travaux de
plomberie)



Ajutage de
remplissage

9 Particularité

Les bouteilles individuelles ne doivent pas être installées dans les lieux suivants:

- cages d'escalier, corridors, cours exigües ainsi que lieux de passage; escaliers d'accès à des installations à l'air libre et voies de fuite; garages; locaux habités ou accessibles au public, à proximité immédiate de substances facilement inflammables, dans les zones insuffisamment ventilées.

Swisscom AG	Dok-ID	:	045-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.2	Seite 3
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	20.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	